CONSEIL COMMUNAL
DE
PRANGINS

Prangins, le 28 juin 2019

Aux membres du Conseil
communal de Prangins

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du vendredi 28 juin 2019

Sous la présidence de Mme Clotilde Vulliemin, Présidente du Conseil communal, la séance est ouverte à 18h00, avec l'ordre du jour suivant :

1) Appel
2) Adoption de l'ordre du jour
3) Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mai 2019
4) Communications du Bureau du Conseil
5) **Préavis municipal no 38/19**
   Rapport de gestion 2018
6) **Préavis municipal no 39/19**
   Comptes 2018
7) Réponse à l'interpellation de M. Claude Favre
   Construction d'un EMS sur le terrain de l'hôpital psychiatrique de Prangins
8) Election du Président du Conseil communal
9) Election du Vice-Président du Conseil communal
10) Election de deux scrutateurs
11) Election de deux scrutateurs-suppléants
12) Election des membres de la Commission de Gestion
13) Election des membres de la Commission des Finances
14) Election d'un membre pour Police Nyon Région (PNR)
15) Communications de la Municipalité
16) Annonce des préavis à venir
17) Propositions individuelles et divers
18) Le Mot du Syndic
19) Allocution de Mme Clotilde Vulliemin, Présidente du Conseil communal
20) Contre-appel et paiement des jetons de présences

- La PRESIDENTE salue le Syndic, les Conseillers Municipaux, les Conseillers communaux, le public et les personnes de la presse présentes.

1/ Appel

Avec 43 conseillers présents le quorum est atteint. Le Conseil peut donc valablement délibérer.

Les délibérations se font sur la base de 42 voix, le Président ne participant pas au vote.

Membres excusés : Mmes Anne-Lise Müller, Anita Rihs ainsi que MM. Marc Baumgartner, Daniel Bujard, André Fischer, Daniel Friedli et Roland Haas.

2/ Adoption de l'ordre du jour

Madame la Présidente annonce la modification de l'Ordre du Jour comme suit :

5/ Communications des délégués à Région de Nyon
6/ Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Claude Favre pour la construction d'un EMS sur le terrain de l'hôpital psychiatrique
7/ Election du Président du Conseil communal
8/ Election du Vice-Président du Conseil communal
9/ Election de deux scrutateurs
10/ Election de deux scrutateurs-suppléants
11/ Election des membres de la Commission de Gestion
12/ Election des membres de la Commission des Finances
13/ Election d'un membre pour Police Nyon Région (PNR)
14/ Election d'un membre au Réseau des Toblerones (RAT)
15/ Election d'un membre pour le Conseil d'établissement de Roche – La Combe
16/ Préavis N° 38/19
Rapport de Gestion 2018
17/ Préavis N°39/19
Comptes 2018
18/ Communications de la Municipalité
19/ Annonce des préavis à venir
20/ Communications individuelles et divers
21/ Le mot du Syndic
22/ Allocution de Madame Clotilde Vulliemin, Présidente du Conseil communal
23/ Contre-appel et paiement des jetons de présence

L'ordre du jour, tel que modifié,
est adopté à l'unanimité.

3/ Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mai 2019

Madame Stoudmann demande, à la page 325, la modification de son intervention comme suit : ***« Mme Catherine Stoudmann souhaiterait savoir s'il a été envisagé de construire un étage supérieur à l'école maternelle pour la crèche. »***
A la page 332, elle souhaite la modification suivante : ***« Elle souhaite que la Municipalité confirme l'absence de risques particuliers encourus à la plage de Promenthoux. »***

M. Rudolf Schnider, à la page 332, demande la modification de son intervention comme suit : ***« M. Rudolf Schnider a longé le lac du Léman et a constaté qu'il n'y a pas ou très peu de plages surveillées si elles ne sont pas intégrées dans une structure de piscine. »***

Mme Alice Durgnat-Lévi, à la page 327, demande la modification de son intervention comme suit : ***« Mme Alice Durgnat-Lévi précise qu'actuellement 22 nourrissons pranginois bénéficient d'un service de garde hors Prangins. Hormis ces 22 nourrissons, moins d'une quinzaine se trouvent chez les mamans de jour. »***

Mme Dominique-Ella Christin, à la page 326, demande la modification de son intervention comme suit : ***« Il avait été demandé à des bureaux d'architecture qui le souhaitaient, sur cahier des charges fourni par la Municipalité et dans le cadre d'une démarche de marché public ouvert, de soumettre... »***

M. Peter Dorenbos indique, dans son intervention à la page 328, qu'il s'agit de **l'année 2020** pour le montant CHF 2'650'000.- et non l'année 2021.
M. Peter Dorenbos souhaite qu'au résultat du vote du Conseil pour le préavis N°37/19 soit indiqué le nombre de oui, de non et d'abstention.

M. Yvan Bucciol, concernant la communication de M. Igor Diakoff, à la page 335, demande la confirmation que c'est bien ***« le CoDir de Région de Nyon qui a rédigé un communiqué de presse »*** et non la Municipalité de Prangins. M. Igor Diakoff abonde dans le sens de M. Yvan Bucciol.

Le procès-verbal de la séance du 28 mai 2019, tel que modifié est accepté par 38 oui, 0 non et 4 abstentions.

4/ Communications du Bureau du Conseil

La PRESIDENTE lit la lettre de démission de Mme Dorothée Kaltenrieder du Conseil communal de Prangins. Mme Dorothée Kaltenrieder quitte le Conseil au 30 juin 2019.

5/ Communications des délégués au Conseil Région de Nyon

Cette présentation fait l'objet de la projection d'un powerpoint, annexé à ce procès-verbal.

6/ Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Claude Favre pour la construction d'un EMS sur le terrain de l'hôpital psychiatrique de Prangins

M. Igor Diakoff résume la réponse de la Municipalité. Cette réponse, dans son intégralité, est annexée au procès-verbal. M. Igor Diakoff affirme que l'interpellation a été reçue avec un grand intérêt et que toute l'attention nécessaire y sera portée.

M. Claude Favre remercie la Municipalité de sa réponse. Il prend bonne note de la réponse de la Municipalité. Il souhaiterait cependant, dans la mesure du possible, que le Conseil communal soit tenu au courant des avancées de ces discussions.

M. Igor Diakoff reconnaît que le suivi demandé par M. Claude Favre est légitime. Il rappelle qu'une commission d'architecture et construction existe. M. Igor Diakoff pense qu'informer cette commission devrait être suffisant.

M. Yvan Bucciol rappelle que cette commission est consultative mais qu'elle n'est pas élue par le Conseil communal. Il appuie la demande de M. Claude Favre la trouvant parfaitement légitime.

7/ Election du Président du Conseil communal

La PRESIDENTE demande à Mme Dorothée Kaltenrieder si elle souhaite proposer un membre de l'Alternative Pranginoise. Mme Dorothée Kaltenrieder propose M. Daniel Bujard, vice-président, comme nouveau président du Conseil communal. Elle excuse l'absence de M. Daniel Bujard ce soir pour raisons personnelles.
La PRESIDENTE demande si quelqu'un d'autre se porte candidat.

Cela n'étant pas le cas, **M. Daniel Bujard est élu à la présidence du Conseil, par 41 oui, 2 non et 0 abstention**, le vote à bulletin secret n'étant pas demandé.

8/ Election du Vice-Président du Conseil communal

M. Olivier Binz, de l'Entente Pranginoise, propose Mme Giovanna Bachmann pour la vice-Présidence.
La PRESIDENTE demande si quelqu'un d'autre se porte candidat.

Cela n'étant pas le cas, **Mme Giovanna Bachmann est élue vice-présidente du Conseil, par applaudissements**, le vote à bulletin secret n'étant pas demandé.

9/ Election de deux scrutateurs

M. Olivier binz, pour l'Entente Pranginoise, propose M. Marc Pittet.
M. Jacques Auberson, pour l'Alliance Libérale de Prangins, propose Mme Anne-Lise Müller.
La PRESIDENTE demande si quelqu'un d'autre se porte candidat ou a une proposition à faire.

M. Pittet et Mme Anne-Lise Müller sont élus scrutateurs par applaudissements.

10/ Election d'un scrutateur-suppléant

M. Olivier Binz, pour l'Entente Pranginoise, propose Mme Valérie Jenny.
M. Jacques Auberson, pour l'Alliance Libérale de Prangins, propose Mme Ursula André.

LA PRESIDENTE demande si quelqu'un d'autre se porte candidat ou souhaite faire une proposition.

Mmes Valérie Jenny et Ursula André sont élues par applaudissements.

11/ Election des membres de la Commission de Gestion

La PRESIDENTE annonce les différents membres qui se présentent pour la Commission de Gestion (COGEST) :

Entente Pranginoise :
Mme Maria-Inmaculada Girard
M. Blaise Cartier
M. Claude Perret
M. Stefano Rosselet

Alliance Libérale de Prangins :
M. Jean-Marc Bettems (Président)
M. Rémy Cochet

Alternative Pranginoise :
M. Hervé Durgnat

LA PRESIDENTE demande si quelqu'un d'autre se porte candidat.

Les membres de la COGEST sont élus par applaudissements.

12/ Election des membres de la Commission des Finances

La PRESIDENTE annonce les différents membres qui se présentent pour la Commission des Finances (COFIN) :

Entente Pranginoise :
Mme Marie-Josée Rigby
M. Jean de Wolff de Moorsel (Président)
M. David Brown
M. Claude Favre

Alliance Libérale de Prangins :
M. Jacques Auberson
M. Peter Dorenbos

Alternative Pranginoise :
M. Daniel Friedli

La PRESIDENTE demande si quelqu'un d'autre se porte candidat.

Les membres de la COFIN sont élus par applaudissements.

13/ Election d'un membre pour Police Nyon Région (PNR)

Mme Dorothée Kaltenrieder, pour l'Alternative Pranginoise, propose M. Hervé Durgnat.

La PRESIDENTE demande si quelqu'un d'autre se porte candidat.

M. Hervé Durgnat est élu par applaudissements.

14/ Election d'un membre pour le Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT)

M. Olivier Binz, pour l'Entente Pranginoise, propose Mme Catherine Stoudmann.

La PRESIDENTE demande si quelqu'un d'autre se porte candidat.

Mme Catherine Stoudmann est élue par applaudissements.

15/ Election d'un membre au Conseil d'établissement de l'école Roche Combe

M. Olivier Binz, pour l'Entente Pranginoise, propose Mme Roxanne Gyr.

La PRESIDENTE demande si quelqu'un d'autre se porte candidat.

Mme Roxanne Gyr est élue par applaudissements.

16/ Préavis no 38/19
Rapport de Gestion 2018

La PRESIDENTE appelle M. Jean-Marc Bettems, Président de la Commission de Gestion (COGEST), pour la lecture des conclusions du rapport de la COGEST.

M. Jean-Marc Bettems, Président de la COGEST, les lit.

La COGEST s'est réunie à 16 reprises pour traiter l'ensemble des points qu'elle souhaitait traiter sur le rapport de gestion 2018. Les membres de la Municipalité ont été rencontrés à plusieurs reprises. Une ébauche de travail a été élaborée en amont et transmis à la Municipalité pour pouvoir, ensuite, retravailler le rapport.

La PRESIDENTE, à la demande de M. Jean-Marc Bettems, lit les comptes chapitre par chapitre.

ADMINISTRATION GENERALE

M. Jean-Marc Bettems souhaite commenter point par point le rapport de la Municipalité afin d'avoir une discussion plus ouverte. A ce sujet, il fait remarquer, au chapitre de l'Administration générale, que la COGEST s'est étonnée que deux nouveaux collaborateurs aient été engagés en 2018 pour remplacer des concierges alors que dans le même temps, une société externe a été mandatée pour effectuer le grand nettoyage des salles de classe pour un montant de CHF 52'000.-. La COGEST s'étonne donc de cette situation.
Concernant l'effectif du personnel communal de l'année, les chiffres et les faits étaient hors-budget ce qui expliquait un décalage en fin d'année. La Municipalité a précisé par la suite que certains postes sont occupés de façon temporaire ce qui explique cette situation. La COGEST émet donc un nouveau vœu à savoir : qu'étant donné que la population n'augmente pas, la Municipalité pourrait informer chaque fois qu'elle engage un nouveau poste non budgété et que cela fasse l'objet d'un préavis. Concernant la sécurité au travail, la COGEST demande la finalisation d'un concept de sécurité au travail, actuellement en cours d'élaboration. Elle souhaite que ce concept soit maintenu.

M. Jacques Auberson remercie la COGEST d'insister sur ces points. A la page 27 du rapport de gestion de la Municipalité, il est mentionné que la liste des 722 préavis municipaux est disponible en fichier Access ou Excel. Il souhaite savoir s'il est possible d'avoir accès à cette liste de façon électronique.

FINANCES

M. Jean-Marc Bettems indique que la COGEST a jugé insuffisante le compte-rendu de la Municipalité sur la participation financière de la commune de Prangins à Région de Nyon.
Concernant les vacations des conseillers municipaux, la COGEST a émis le vœu que le pourcentage des vacations soit indiqué par thème. La COGEST souhaite une amélioration dans ce domaine.
Concernant la répartition de la TVA, la COGEST souhaite, si cela est possible, que la Municipalité étudie le mode actuel de répartition pour l'optimiser.

ECONOMIE ET TOURISME

Pas de commentaire

ARCHITECTURE ET BATIMENTS

M. Peter Dorenbos demande à M. Diakoff pourquoi, en page 33, la Maison Fischer figure parmi les bâtiments mixtes. M. Peter Dorenbos pensait que ce bâtiment était un bâtiment purement administratif.

M. Igor Diakoff répond que le 2ème étage de la Maison Fischer est mis à disposition de l'Union des Sociétés Locales pour des réunions. Ce n'est donc pas un bâtiment purement administratif.

SYSTEME D'INFORMATION

M. Jean-Marc Bettems évoque un différend entre la COGEST et la Municipalité concernant le logiciel COMWAVE. Cet outil est approprié selon des experts. Cependant, la Municipalité n'est pas de cet avis. Un rapport externe, qui sera disponible en 2019, indique que cet outil répond aux exigences cantonales vaudoises et fédérales. L'organisation du travail des utilisateurs est adaptée à l'utilisation du logiciel. Les applications IT en production répondent aux exigences des services de la commune. Selon ce rapport, aujourd'hui la commune de Prangins subit passivement l'évolution de son système d'information. La mise en place de ces mesures proposées dans ce rapport permettra de devenir un acteur actif de cette évolution et, dans une seconde phase, de posséder les connaissances et les outils nécessaires pour évaluer ce logiciel de gestion communal reconnu. La COGEST souhaite que ces points soient pris en compte pour étudier ce logiciel avant de le rejeter.

CULTURE ET SOCIETES LOCALES

Pas de commentaires

ENVIRONNEMENT

M. Jean-Marc Bettems fait part du bilan positif concernant l'installation de caméras de surveillance au port des Abériaux. La COGEST salue cette amélioration. Cependant, elle est préoccupée par la qualité des images car les technologies évoluent très vite. Elle a également été surprise par une facture de la SEIC concernant l'achat d'une caméra individuelle, achetée en 2018, installée dans un bâtiment public. A ce jour, la COGEST n'a pas obtenu de réponse.

M. Rémy Cochet rappelle qu'un règlement existe pour savoir qui est autorisé à visionner les images sur le port des Abériaux. Il précise que personne ne sait qui peut visionner les images de cette caméra individuelle.

M. Rudolf Schnider souhaite savoir si un règlement existe pour les taxes de séjour du port. Actuellement, CHF 1.50.- est facturé comme taxe de séjour. Mais il souhaite savoir si ce montant diffère pour les adultes et pour les enfants.

M. Yvan Bucciol souhaite savoir qui, au sein de la Municipalité, a acheté cette caméra individuelle.

M. Igor Diakoff répond que cette caméra portative a été acquise en 2018 et est d'une qualité médiocre. Son achat avait été motivé par le vol de fleurs et de plantes qui se produisait à la voirie. Elle est utilisée ponctuellement.

M. Yvan Bucciol est satisfait que celle-ci ne soit pas posée de façon définitive.

M. le Syndic répond qu'un règlement précis existe pour les visiteurs du port et les taxes de séjour. Celui-ci est en vigueur depuis une année. Légalement, il est stipulé que la taxe doit être perçue par personne et par jour.

URBANISME

M. Peter Dorenbos souhaite savoir si le mandat du Service Technique Intercommunal (STI), mentionné en page 70, est immuable.

Mme Dominique-Ella Christin rappelle que ce sujet intéresse la Municipalité. L'organisme du Service Technique Intercommunal offre ce service aux communes de la taille de Prangins, voire plus petites. La commune de Rolle songe à internaliser ce service à l'instar des communes de Nyon et Gland. Prangins avait songé, au départ, à comparer les services du STI, basé à Gland et partagé par plusieurs communes avec un service proposé par le bureau Vallat. Des comparatifs ont été proposés avec une autre entreprise. Cependant, cette seconde entreprise s'est retirée au dernier moment. Après différentes discussions au sein de la Municipalité, une réflexion est menée pour internaliser ce service. Ceci aurait l'avantage, entre autre, d'offrir une amélioration qualitative. Cette démarche plus globale et chiffrée permettra, d'ici un an, de prendre une décision sur le suivi sur ce dossier.

MOBILITE

Pas de commentaire

TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET ESPACES VERTS

M. Jean-Marc Bettems indique que la COGEST ne trouve pas d'équivalence entre les taxes prélevées et le budget de traitement des déchets. Elle souhaite des explications concernant ce point.
Il fait remarquer que la commission pour la gestion des déchets n'a pas été consultée car le Conseiller Municipal, M. Denys Chevalier, n'avait pas d'information à transmettre. La COGEST rappelle qu'une rencontre avec la commission consultative permettrait d'échanger.
Concernant l'éclairage public, une étude sera rendue en 2019, la COGEST déplore la lenteur récurrente du sujet, évoquée depuis plusieurs années.
Concernant les travaux de réfection des routes, la COGEST note que la Municipalité n'a pas suivi la recommandation N°6 de la COGEST, recommandation émise en 2017 et 2018. La COGEST demandait un plan d'intervention planifié et ainsi faciliter l'évaluation des travaux effectués.
A propos de l'entretien des canalisations, la COGEST rappelle que le préavis TAC (Travaux Après Contrôle) d'un montant de CHF 2'500'000.- portait sur une durée

de 12 ans. Le solde de cette somme, soit 39%, n'est plus utilisable du fait du dépassement de la durée du préavis. La COGEST estime qu'un nouveau préavis doit être présenté, qui reprendrait toute la stratégie d'entretien. Elle est cependant heureuse de recevoir des informations détaillées du nouveau technicien communal, personne très compétente.

M. Jacques Auberson remercie la COGEST d'avoir mentionné la commission consultative des déchets dont il fait partie mais qui n'a pas jamais été convoquée.
Il fait part également de sa satisfaction du compte-rendu sur l'état des routes et la demande d'un préavis. Concernant le carrefour Etraz-Gland, il est toujours en attente du montant du coût des travaux. Il remercie donc la Municipalité de transmettre cette information rapidement.

M. Peter Dorenbos remarque que le rapport de gestion est très bien rédigé. A la page 88, il fait référence à une photo montrant une conduite électrique qui traverse un collecteur d'eau. Il espère que cette conduite se trouve sur une parcelle privée et non publique.
Concernant le préavis 17/07 du TAC et les propos de M. Jean-Marc Bettems sur le montant restant qui ne peut plus être engagé, M. Peter Dorenbos informe la COGEST et le Conseil que le solde du préavis restant n'est pas bloqué.

M. Olivier Binz fait mention, à la page 11, 1er paragraphe du rapport de la COGEST, d'un container enterré. Il aimerait savoir quelles explications ont été données par la Municipalité pour les personnes qui ont payés la taxe indûment et qui n'ont pas été remboursées. Il aimerait savoir quelle est la raison de ce non-remboursement

M. Jean-Marc Bettems répond que la Municipalité n'a pas souhaité rentrer en matière sur le remboursement.

M. le Syndic répond qu'il y eu un avis de droit sur la question. Concernant les factures envoyées indûment, si le délai de réclamation est dépassé, le remboursement ne peut plus être exigé. M. le Syndic précise que l'avis de droit sera transmis par écrit à la COGEST.

M. Peter Dorenbos soutient la démarche de la COGEST concernant la présentation d'un nouveau préavis au sujet de l'utilisation le fonds de réserve car ces travaux sont importants.

ENFANCE

M. Jean-Marc Bettems indique que la COGEST a remarqué que Nyon a beaucoup investi dans ses salles de classe. La nécessité de cette commune est donc de remplir ses classes, ce qui pourrait se faire au détriment des disponibilités à Prangins. L'éclatement des directions scolaires intercommunales réduit également l'autonomie de Prangins. La COGEST a demandé le taux d'occupation des classes Nyon-Prangins. Aucune réponse n'a été fournie. Elle souhaite obtenir le taux d'occupation à Nyon, le taux d'occupation à Prangins étant de 80%.
Concernant l'UAPE La Fourmilière, l'avis de la COGEST est le suivant : « Suite aux turbulences survenues au sein de la Fourmilière, la COGEST demande que l'article 41 du règlement de la Municipalité soit scrupuleusement et strictement appliqué pour apporter une sécurité suffisante et durable. L'article stipule

l'obligation de : « ...défense des intérêts de la Commune, le Collège municipal doit rester informé par ses représentants sur le fonctionnement de la fondation, il délibère et entérine les consignes de vote. » La COGEST insiste sur la nécessité de respecter ce point.
Concernant la Région de Nyon, la COGEST souhaiterait connaître les incidences des décisions prises en 2018 au niveau intercommunal et leur impact en terme de charge qui se répartissent sur les années à venir en fonction de la réalisation des investissements eux-mêmes. Elle indique également que la révision des statuts de Région de Nyon à laquelle la Municipalité a contribué aurait pu faire l'objet d'informations dans le rapport de gestion.

AFFAIRE SOCIALE

Pas de commentaire

POPULATION

Pas de commentaire

GESTION INTERCOMMUNALE

M. Jacques Auberson regrette la disparition du tableau de comparaison pour les vols et incivilités, présent les années précédentes. Il souhaiterait que celui-ci soit de nouveau inséré l'année prochaine et émet également le souhait de l'obtenir pour la séance du 2 septembre 2019.

Mme Alice Durgnat-Lévi prend bonne note de la demande de M. Jacques Auberson et indique que ce tableau sera transmis ultérieurement.

M. Yvan Bucciol remercie la COGEST pour son excellent travail tout au long de l'année. Il a trouvé l'exercice d'aborder ce rapport chapitre par chapitre intéressant et il encourage à le réitérer à l'avenir.

M. Jean-Marc Bettems et la COGEST ont apprécié la qualité de rédaction du rapport de gestion de la Municipalité.

M. Jean-Marc Bettems lit les conclusions du préavis de la Municipalité.

Vote

Le préavis N° 38/19
est accepté par 45 oui, 0 non et 1 abstention

M. le Syndic remercie le Conseil de ce vote. Ce rapport est le résultat d'un travail collégial, il remercie donc les Conseillers municipaux. Il remercie également, Mme Laure Pingoud, secrétaire municipale, pour le travail effectué.

17/ Préavis N° 39/19

Comptes 2018

M. Jean-Marc Bettems lit les conclusions du rapport de la COGEST.

M. le Syndic souhaite faire quelques remarques générales sur les comptes 2018. Depuis le début de la législature, les comptes sont bénéficiaires et respectent le budget. Lorsque toutes les écritures sont passées, certaines opérations comptables sont effectuées pour procéder à l'équilibrage de certains comptes. Ceci peut influencer les résultats finaux. M. le Syndic rappelle que la Municipalité fait des propositions financières devant le Conseil qui peut uniquement amender les montants car ceci relève de la compétence du Conseil communal.
Concernant la péréquation, le montant s'élève à CHF 13'000'000.- ce qui correspond à environ 60% des recettes fiscales. M. le Syndic rappelle que la péréquation sera réformée en 2022 par l'Etat.
M. le Syndic précise, concernant les charges du personnel, qu'une moyenne pondérée pour l'ensemble du personnel et des jours travaillés est à disposition de la COGEST. Pour l'année 2018, le taux d'EPT est de 23,22 soit 0.2 EPT de moins que le budget annoncé. Il en est de même pour les salaires qui sont CHF 5'000.- plus bas si l'assurance perte de gain est prise en compte.
Concernant la remarque faite par la fiduciaire au sujet de la taxe aux déchets, qui serait actuellement insuffisante, cette dernière représente 96.1% des coûts au lieu de 100% recommandés.
Le plafond d'endettement de la Commune paraît suffisant pour terminer l'actuelle législature car il ne faut pas sous-estimer la marge d'auto-financement. Il est préconisé de ne pas modifier le plafond d'endettement en cours de législature. Une modification pouvant prendre jusqu'à six mois jusqu'à être validée par le Canton. L'enveloppe théorique autorisée s'élève à 2.5 fois le revenu financier épuré. Cependant, la Municipalité n'émet pas le souhait de fixer un plafond d'endettement à hauteur de CHF 70'000'000.-.
M. le Syndic invite à la réflexion lors de la prochaine législature en ce concerne la fixation du plafond d'endettement.

- La PRESIDENTE, passe en revue la partie 1 « Comptes et bilan »,

CHAPITRE 1 - ADMINISTRATION GENERALE,
CHAPITRE 2 – FINANCES,
CHAPITRE 3 - DOMAINES ET BATIMENTS,
CHAPITRE 4 – TRAVAUX,
CHAPITRE 5 - INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES,
CHAPITRE 6 – POLICE,
CHAPITRE 7 - SECURITE SOCIALE,

Aucun commentaire n'est effectué sur les comptes 2018.

M. Yvan Bucciol fait remarquer que le document des comptes est très bien réalisé. Il souhaite simplement rappeler une intervention, effectuée il y a deux ans, concernant par exemple le graphique figurant à la page 112 qui paraît « flou ». Il souhaiterait simplement que ce graphique soit plus détaillé concernant les charges.

M. le Syndic prend note.

M. Jean-Marc Bettems, au vu du travail conséquent effectué par la COFIN, souhaite que M. Jean de Wolff de Moorsel lise les conclusions du rapport de la COFIN.

M. Jean de Wolff de Moorsel, lit les conclusions du rapport de la COFIN, annexé au rapport de la COGEST.

M. Jean-Marc Bettems lit les conclusions du préavis.

Vote.

Le préavis N° 39/19
est accepté à l'unanimité

M. Cartier reconnaît le travail effectué en amont par la Municipalité, qui est parfait. Il la remercie pour la qualité des comptes et du rapport de gestion présentés ce soir et accepté à l'unanimité.

18/ Communications de la Municipalité

M. Igor Diakoff

Sociétés locales

Les sociétés locales sont aujourd'hui au nombre de 22. Un club de hand-ball vient de se créer à Prangins et est dirigé par un entraineur helvétique réputé, M. Raphaël Guex. M. Diakoff rappelle que les sociétés locales contribuent à enrichir le tissu social. La Municipalité met des salles à disposition pour ces sociétés.

Bâtiments

Des graffitis ont été apposés sur les bâtiments de la Combe. Les auteurs sont recherchés. Un nettoyage coûteux aura lieu et la pose d'un enduit protecteur sera effectuée.

Intempéries

A la suite des intempéries qui se sont produites durant le week-end de l'Ascension, une inondation a eu lieu au sous-sol d'un local sous le restaurant des Abériaux. La salle de chaufferie et la cuve des pellets ont été inondées par 40 cms d'eau, ce qui a endommagé l'installation électrique du local. Celle-ci nécessite une intervention. Il a fallu mettre en place d'un système de déshydratation ainsi que qu'un module pour fournir de l'eau chaude au restaurant. L'entier des frais est remboursé une seule fois par l'ECA, ce qui sera le cas. M. Diakoff précise qu'il faudra probablement prévoir la réalisation de travaux au niveau du saut du loup.

Contrôle de l'habitant

Un nouveau câblage, réalisé par la SEIC, a été installé pour permettre de fournir un document demandé, qu'il n'était pas possible d'imprimer auparavant, à cause d'un câblage « défaillant ». L'installation de ce nouveau câblage a fait l'objet de quelques détériorations dans les locaux concernés mais tous les frais sont pris en charge par la SEIC.

M. le Syndic

Région de Nyon

M. le Syndic informe le Conseil que la Municipalité, suite au vote du Conseil du 4 décembre 2018 et la sortie de la Commune de Région de Nyon, a anticipé la résiliation de l'adhésion de Prangins à cette association intercommunale pour le 31 décembre 2020. Région de Nyon a pris acte de la décision du Conseil. M. le Syndic précise que la position de la Commune est très claire. Il n'est pas envisagé de rester une année supplémentaire au sein de cette association quant à un éventuel effet suspensif dû au référendum organisé le 17 mai 2019. Le CoDir de Région de Nyon abonde également dans ce sens. L'officialisation devrait avoir lieu très prochainement.

Ressources humaines

Mlle Fiona Terry a réussi son apprentissage au terme de 3 ans d'étude au sein de la commune. La Municipalité se déplacera à Gland pour la remise de son diplôme.

Mme Dominique-Ella Christin

Urbanisme

1. *« En terme de densification à l'intérieur du périmètre bâti, le Canton a accepté que la Commune introduise une nouvelle mesure d'urbanisation à Prangins en révisant le plan de quartier Bénex-dessus auquel s'ajouterait la parcelle Grand champ. Ce quartier se développera sur des parcelles majoritairement sans aucune construction situées le long de la route de l'Etraz. Une séance de présentation a eu lieu la semaine passée en présence des propriétaires, de leurs mandataires, du service de l'urbanisme et d'une délégation de la Municipalité. Cette dernière tiendra le Conseil informé des avancées de ce dossier. »*

2. *« La commune de Prangins a été mise à l'honneur dans le journal du développement territorial suisse. Cette couverture a été faite car le journal met en avant la valorisation et la densification qualitatives et exceptionnelles réalisées par notre commune dans le centre du village. Ce dernier est inscrit à l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger autrement dit l'ISOS (Inventaire des Sites construits à protéger en Suisse). La création d'une nouvelle place publique et la*

réhabilitation de l'Auberge communale ou encore la transformation des bâtisses historiques situées derrière l'auberge communale en coopératives d'habitation ont permis d'insuffler une nouvelle vie au centre ; c'est ce qui est mis en valeur dans cet article. L'ensemble des autorités peut être fière de cet article, de cette reconnaissance et de la qualité des réalisations au centre du village car chacun y a participé : le Conseil, par ses votes, a soutenu l'ensemble de ces travaux. La Municipalité salue également la municipalité précédente et notamment la personne en charge de l'urbanisme, Madame Martine Baud, qui a mené une partie de ce projet. »

Environnement

Le canton à lancé des démarches pour aider les communes à préserver la biodiversité. La commune de Prangins va y participer avec l'appui de deux personnes qualifiées pouvant aider la municipalité à sensibiliser la population sur les problématiques de la biodiversité et plus particulièrement sur la lutte contre les plantes invasives, que l'on retrouve dans les jardins, et qui sont encore vendues dans les magasins. Une séance de sensibilisation et d'explications accompagnée d'un stand sera mise en place à la déchetterie le 31 août, ceci permettra de connaître les méthodes efficaces pour lutter contre ces plantes invasives. De plus amples informations suivront prochainement.

La commune de Prangins a obtenu le renouvellement de son label « Cité de l'énergie », grâce au « Programme politique climatique et plan d'action climatique 2019-2023 » présenté lors de la séance du 28 mai 2019. L'urgence climatique, à travers des mesures mises en place, est déclarée et la Commune a la nécessité d'agir avec détermination. Le renouvellement du label atteste de l'engagement de l'ensemble des acteurs, Municipalité et Conseil communal réunis, ainsi que les habitants et les entreprises car c'est l'ensemble de ces acteurs qui participent à cette démarche afin d'agir en faveur du climat et préserver la biodiversité sur le territoire communal.

19/ Annonce des préavis à venir

M. le Syndic informe le Conseil qu'il n'y a pas d'autres préavis hormis ceux annoncés par M. Diakoff lors de la séance du 28 mai 2019.

20/ Propositions individuelles et divers

M. Cartier revient sur les propos de M. Igor Diakoff et les inondations aux Abériaux. Il rappelle que des parcelles privées ont pu être touchées par le rejet des eaux des collecteurs publics. Il précise que l'Etablissement d'assurance contre les incendies et les éléments naturels du Canton de Vaud (ECA) ne rembourse qu'une seule fois ce genre de dégâts. Il attire l'attention de la Municipalité sur l'éventualité que des propriétaires puissent se « retourner » contre elle si les collecteurs publics, trop petits, étaient mis en cause.

M. Olivier Binz précise que l'ECA ne rembourse pas si les dégâts d'eau sont causés par la remontée des eaux par les sauts de loup. M. Olivier Binz parle en connaissance de cause.

M. Claude Favre aimerait savoir si l'appareil « speedy » qui indique la vitesse, en

temps réel et installé au Chemin de la Chenalette, fonctionne.

Mme Alice Durgnat-Lévi répond que la Commune a accepté d'acquérir ce genre d'appareil mais précise, cependant, qu'il est fragile. Il nécessite d'être rechargé tous les 10 jours.

M. Claude Favre a sollicité la police lorsque l'appareil est tombé en panne. Les policiers lui ont répondu que l'appareil allait être réparé sous peu. Malgré cette sollicitation et un courriel adressé à Mme la Municipale Alice Durgnat-Lévi une semaine plus tard, il constate malheureusement que l'appareil, après 3 semaines, ne fonctionne toujours pas.

M. Denys Chevalier répond que l'appareil « speedy » n'oblige pas les conducteurs à respecter les règles de la circulation y compris les cyclistes. Il regrette cette situation.

M. Yvan Bucciol est fâché par la réponse de M. Denys Chevalier. Selon M. Yvan Bucciol, il n'est pas question de faire « la leçon » concernant le respect ou non des règles de circulation des automobilistes mais simplement de répondre à la question posée, à savoir pourquoi cet appareil ne fonctionne pas.

M. Cochet regrette que le nettoyage des salles de classe, auparavant effectué par des étudiants, soit aujourd'hui réalisé par une entreprise externe, qui plus est genevoise, pour un montant de CHF 52'000.-. Malgré ce choix de se « priver » des étudiants l'été pour effectuer ce travail, il souhaiterait que ce travail soit confié à une entreprise locale.

M. Jacques Auberson est navré de constater, malgré plusieurs demandes réitérées, de n'avoir toujours pas de réponse concernant le carrefour Etraz-Gland. Il exige donc une réponse pour la séance du mois de septembre 2019.

M. Pierce Lohman a constaté des problèmes de sécurité concernant les bus qui desservent le village, notamment aux arrêts de la Gare et du Château où les chauffeurs sont peu enclins à baisser le châssis du véhicule pour faciliter la montée des poussettes mais également à propos de l'espace occupé sur la chaussée lors de leur stationnement. Il se demande donc si les chauffeurs de bus sont là pour « s'imposer » ou pour aider la population.

M. Peter Dorenbos informe le Conseil de la tenue d'une fête, les vendredi 30 août et samedi 31 août 2019, à l'occasion des 150 ans de la Fédération Suisse des Sapeur-Pompiers. Ces fêtes auront lieu sur les 4 sites du SDIS Nyon-Dôle. M. Peter Dorenbos est à disposition pour toute information.

M. Christian Baumgartner souhaite réagir sur la biodiversité et les plantes invasives. Il fait part des difficultés à éradiquer une plante invasive nommée le séneçon jacobée du fait de la pose de ces barrières provisoires le long des voies CFF. Ces barrières empêchent de supprimer cette plante très nocive.

Mme Dominique-Ella Christin remercie M. Christian Baumgartner pour cette information. Elle va étudier la situation et prendre contact avec la Direction Générale de l'Environnement (DGE) pour obtenir plus de précisions.

M. Jean-Marc Bettems rappelle qu'il est toujours en attente d'une réponse

concernant le nombre d'amendes d'ordre dressées depuis deux ans, notamment sur la route de l'Etraz.

Mme Alice Durgnat-Lévi répond que de manière générale, durant les contrôles effectués par l'association intercommunale, il a été constaté que 92% des conducteurs roulent correctement. Le taux d'infraction sur l'ensemble du territoire de l'association a diminué de 15 à 5%. Pour fournir un chiffre à M. Jean-Marc Bettems, cela représente environ 3000 amendes sur une année.

M. Henri Haymoz souhaiterait que les documents soient imprimés en plus gros caractères ou dans une autre police car certains documents deviennent difficiles à lire.

M. le Syndic revient sur l'intervention de M. Jacques Auberson et son « exigence ». Il regrette ces mots et ne conçoit pas qu'un conseiller puisse exiger quelque chose de la Municipalité en ce qui concerne les préavis à présenter.

M. Jacques Auberson répond qu'au sujet du préavis concerné, il a réitéré 4 fois sa demande. Il reconnaît que le mot employé puisse être excessif, cependant il craint que les séances ne se rallongent du fait de nombreuses interpellations qui pourraient être déposées pour obtenir des réponses aux demandes formulées par les conseillers.

21/ Le mot du Syndic

« Madame la présidente,
Mesdames et se les conseillers,

C'est une tradition, effectivement, au terme d'une année politique, année politique qui commence au mois de juillet et se termine au mois de juin, de prendre la parole. Ce que j'aimerais dire au terme de cette troisième année politique de législature et à la lumière peut-être de mes quelques 25 années de participation à la politique pranginoise, entre le Conseil communal et la Municipalité, c'est que j'ai le sentiment que cette année a été particulièrement animée (pas spécialement ce soir) et qui plus est particulièrement chaude au sens propre comme au sens figuré mais au-delà le plus important est l'empreinte de réflexion de fond qui ont abouti à des engagements politiques importants pour le développement de notre commune. Je ne porterai pas de jugement, à ce stade, sur l'aboutissement de ces réflexions mais je remarque, et c'est pour ça que je commence au mois de juillet, que vous avez accepté tous les préavis que nous vous avons présentés pendant cette année, y compris un préavis que l'on vous a recommandé de ne pas accepter mais que vous avez finalement accepté. Cette période a également été marquée, selon moi, par l'assimilation, à mon avis pas tout à fait aboutie, des groupes politiques. Elle a été, je crois, un bon exemple de l'utilisation des outils que j'évoquais précédemment et dont vous avez usé (et non pas abusé) différents amendements, postulats, de motions ainsi qu'un référendum, pour la plus grande joie de notre présidente. Votre présidente, justement, que je tiens à remercier pour avoir, pendant ces deux années, jouer un rôle extrêmement important, qui est celui d'assurer le lien entre le Législatif et l'Exécutif et d'assurer bien sûr la bonne tenue des débats malgré parfois un conseil un petit peu dissipé mais compensé par une municipalité bienveillante. Madame la Présidente, vous avez bien rempli vos missions et j'ai particulièrement apprécié votre aptitude à maîtriser les

subtilités de notre règlement communal, ceci n'est pas inné chez chacun ; si j'ose me permettre, vous avez manifesté une assurance « au perchoir » et vous avez, avec une classe naturelle, en toute circonstance, adopté un calme à toute épreuve et soyez en ainsi remerciée. Au-delà des mots, nous aimerions, au nom de la Municipalité, vous remettre un petit souvenir pour ces deux années passées à la Présidence du Conseil communal. Il s'agit d'une aquarelle d'un peintre Suisse alémanique, qui a beaucoup peint dans la région de la Côte, différents villages et en particulier la Maison de Commune. Nous avons trouvé que cela était adéquat de vous remettre ce présent dédicacé par la Municipalité en reconnaissance pour ces deux années de présidence. Cela avait fait l'objet de la carte de vœux de la Municipalité pour l'année 2019. Pour terminer, j'aimerais aussi remercier ceux qui ont œuvré tout au long de l'année, au quotidien, à la gestion, l'entretien des biens communaux, au suivi des projets que vous avez cautionnés et à la qualité des services offerts à la population. Ce sont quelques 40 collaborateurs, chefs de services, auxiliaires et apprentis qui ont accompli leurs tâches dans le cadre de leurs fonctions et en respectant le budget alloué. Enfin, « last but not least », un chaleureux merci à mes collègues de la Municipalité, qui, chaque année font face à une augmentation du volume de travail, avec des notions qui se complexifient et qui nous obligent à faire appel à des avis de droit, ce qui est bien pour les avocats, mais cela ralentit le processus décisionnel. Et puis, tout ceci a un prix, qui génère des problèmes de santé chez les uns et nécessitent pour d'autres de les remplacer avec des heures compensées parfois bénévolement pour la Commune. Voilà ce que je voulais vous dire ce soir et ce que m'inspirait cette année écoulée, en me réjouissant de partager, après une petite pause passagère, le dîner de ce soir en votre compagnie, et d'entamer la quatrième année avec la même motivation et entouré de mes collègues. Je vous remercie. »

22/ Allocution de Mme Clotilde Vulliemin, Présidente du Conseil communal

« Je voudrais remercier M. le Syndic, pour votre message chaleureux et amical et ce cadeau qui me fait spécialement plaisir. C'est avec, il est vrai, une certaine émotion que je m'adresse à vous ce soir, M. le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, Mesdames et Messieurs les Membres du Bureau, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux en cette dernière séance de ma présidence. Tout d'abord je voudrais vous remercier de la confiance que vous m'avez témoignée tout au long de ces deux années. Vous m'avez élue à la tête de votre Conseil. Ce ne fut pas toujours été aisé. Il y a eu certaines décisions parfois difficiles à prendre, des moments de stress intense, par exemple, lorsque encore très novice, arrivaient peu avant la séance une interpellation, une motion, un postulat, ou autre intervention. Mais quel enrichissement ! Expérience unique basée sur le respect, respect avec un grand « R », respect de la Constitution, respect des règlements communaux, respect des procédures à suivre et par-dessus tout, respect mutuel et écoute réciproque. À quelques exceptions près, les débats sont pratiquement toujours restés positifs et courtois ; les discussions animées et constructives. Je m'en réjouis. Oui, cela a été un réel plaisir de travailler avec vous. Et puis cette place, ici, « au perchoir », comme vous le disiez M. le Syndic, n'est qu'une des faces de la fonction de présidente. La participation à de nombreux événements : soirée des aînés, accueil des nouveaux habitants, inaugurations, représentation dans différentes sociétés locales m'ont permis approcher autrement les habitants de notre beau village. Belle expérience aussi et

c'est à vous que je la dois. Voilà six ans, presque jour pour jour, que je suis arrivée au Conseil ; immédiatement proposée au bureau. Deux ans scrutatrice-suppléante, une année scrutatrice, une année de vice-présidence et deux ans de présidence ; ce contact régulier avec le bureau va me manquer. Beaucoup d'entre vous, d'ailleurs, lorsque je suis arrivée, m'ont dit : « Tu sais, mes plus belles années au Conseil furent celles passées au Bureau. Oui, maintenant, je le conçois bien mais je dois avouer qu'après six ans pendant lesquels je n'ai pas manqué un seul dépouillement de scrutin, je me réjouis lors des prochaines votations de pouvoir profiter de mon dimanche matin. On m'a souvent demandé : « Combien de temps cela te prend ? Combien d'heures environ travailles-tu pour la présidence ? » Je répondais : « Je ne sais pas, cela dépend. » Aujourd'hui, mon mandat terminé, je me rends compte que je le saurai très bientôt. Je voudrais remercier notre secrétaire, M. Jérôme Seydoux, qui par son précieux soutien et sa grand disponibilité, même très tard le soir ou le week-end, m'a été d'un appui constant. Merci Jérôme. Je remercie également tous les membres de la Municipalité et Madame Pingoud, secrétaire municipale, pour la grande cordialité et l'harmonie de nos relations. Je n'oublie pas non plus notre huissier, M. Hugo Schüpbach, toujours présent et discret, œuvrant le plus souvent dans l'ombre. Et maintenant je souhaite à mon successeur, M. Daniel Bujard, malheureusement absent ce soir, une belle présidence, en étant certaine qu'il y trouvera beaucoup de motifs de satisfaction. Il pourra toujours compter sur mon appui, s'il devait trouver une quelconque difficulté lors de la préparation d'une séance du Conseil ou autre chose. Tous mes meilleurs vœux à Daniel. Les discours les plus courts sont, nous le savons tous, les meilleurs. Je vais donc m'arrêter là, non sans oublier de vous souhaiter un bel été, et je me réjouis de vous retrouver en automne, ici même, mais assise, là-bas, sur les bancs des conseillers.
Belle soirée à vous tous. »

23/ Contre-appel et paiement des jetons de présence

La présence est de 46 conseillers. La séance se termine 20h45.

CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

La Présidente

Clotilde Vulliemin

CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Le Secrétaire

Jérôme Seydoux

Annexes : ment.

Transcriptions originales avant modification

M. Jean-Marc Bettems
Page 344
« La PRESIDENTE, à la demande de M. Jean-Marc Bettems, lit les comptes chapitre par chapitre. »

Page 344
« Concernant la sécurité au travail, la COGEST demande un concept de sécurité au travail, actuellement en cours d'élaboration. »

Page 344
« ...la Municipalité pourrait informer chaque fois qu'elle engage un nouveau non budgété. »

Page 345
« En somme, aujourd'hui la commune de Prangins subit passivement l'évolution de son système d'information. »

M. le Syndic
Page 349
Lorsque toutes les écritures sont passées, certaines opérations comptables sont effectuées pour procéder à la « dissolution » de certains comptes.

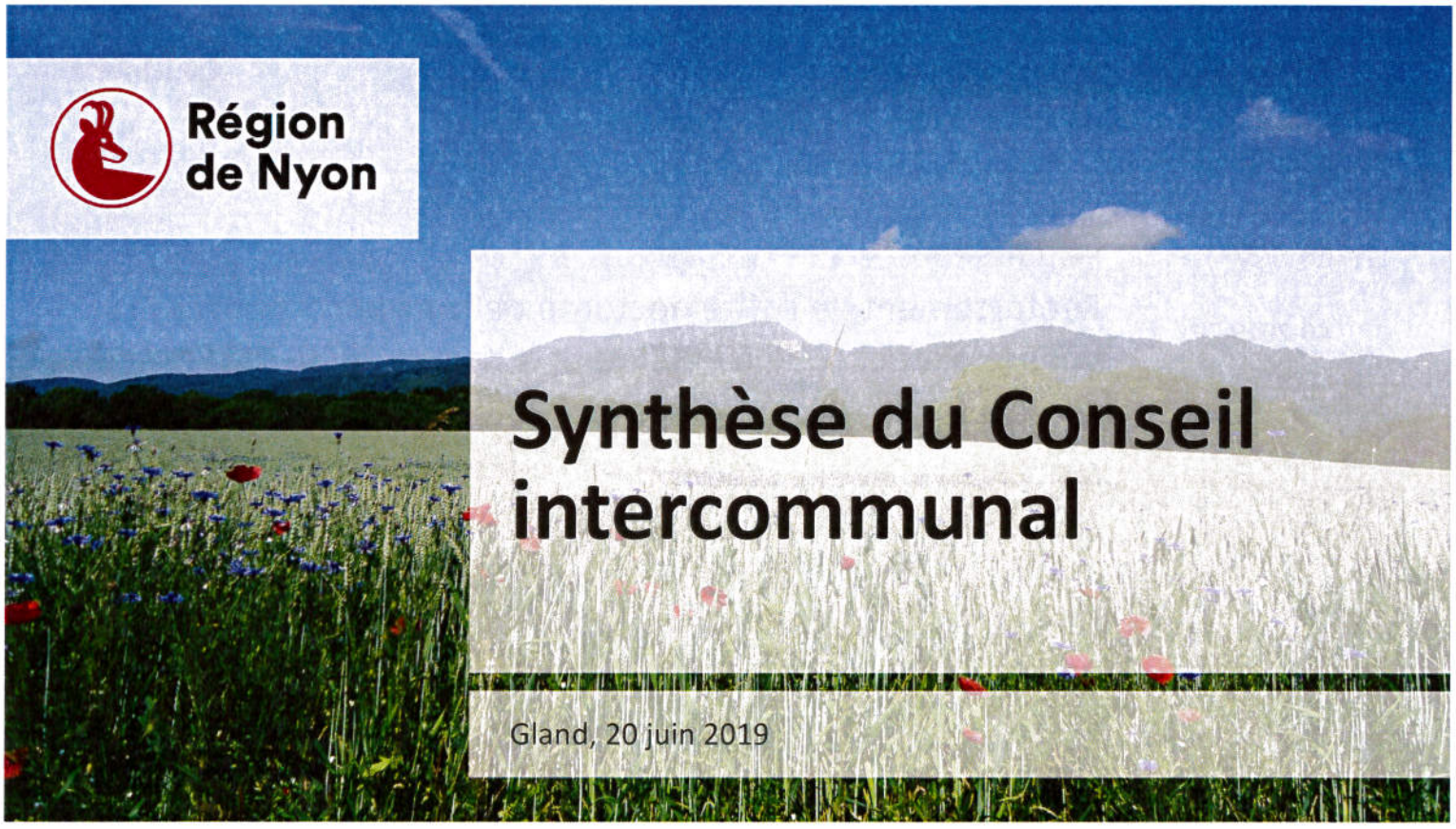
Région
de Nyon
Synthèse du Conseil
intercommunal
Gland, 20 juin 2019

Préavis approuvés

Région de Nyon

45-2019	Comptes 2018
46-2019-TP	Renforcement de l'offre nocturne de transports publics dans le district (CHF 67'000 pour la saison 2020-2021)
47-2019-TP	Mesures de promotion pour la mobilité (CHF 110'000/an sur 3 ans)

➔ **regiondenyon.ch/preavis**

L'un des préavis approuvés finance les bus nocturnes dès le 15 décembre

Région de Nyon

Info détaillée et plan sur:
regiondenyon.ch/actu

Une petite **animation vidéo** circule sur les réseaux Facebook et Twitter de la Région: n'hésitez pas à relayer.

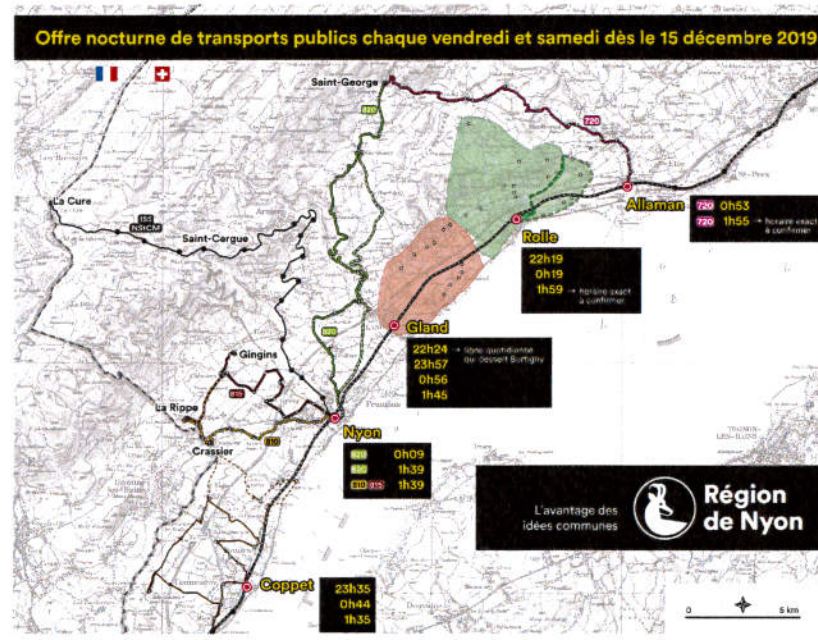

Appel à candidatures pour le Fonds à l'innovation

Région de Nyon

- Récompense chaque année des projets d'**activités innovantes** qui contribuent à l'économie locale
- Montant de **CHF 50'000**
- Candidatures attendues jusqu'au **31 octobre**
- Communiqué de presse sur: **regiondenyon.ch/actu**

Projet de signalétique touristique régionale en cours

Région de Nyon

- **17 bornes** pour **accueillir** les visiteurs, les inviter à **rester** ou **revenir** dans la région
- **visibilité de l'offre** touristique dans l'espace public → itinéraires pédestres, cyclables, nordiques, thématiques
- proposeront des **contenus** d'information (pas seulement panneaux directionnels)
- possibilité de développer des **itinéraires locaux** à partir des bornes principales

Complément de synthèse DISREN

COMMUNE DE PRANGINS

- Suite interpellation de la sous-région Jura-Lac (E.Rölli) et réponse positive du CoDir, une commission permanente DISREN du CI à 7 membres a été nommée
- Sans surprise, aucun de vos délégués n'y siège
- Les délégués de la sous-région Jura-Lac, dont nous faisons partie, ont déposé une motion « PROPOSITION DE PROJET DE REGLEMENT DISREN »
- Le CI l'a approuvée et transmise pour traitement à la commission permanente du DISREN nouvellement nommée

Complément de synthèse
Rapport de gestion 2018

COMMUNE DE PRANGINS

- Le rapport annuel 2018, un document de 34 pages, a été publié le 18 mars
- Le rapport de la commission de gestion, qui a siégé à 8 reprises pour traiter de ce sujet, recommande…
- « d'approuver la gestion de l'exercice 2018…
- à l'exception des chapitres de la gestion des relations avec la SOFREN et de la gestion des subventions à la culture »

Complément de synthèse
Rapport de gestion 2018

COMMUNE DE PRANGINS

Relations SOFREN :

- La CoGest reproche l'achat des locaux à la Grand Rue sans préavis au CI
- le CoDir admet qu'il aurait dû déposer un préavis
- le débat suivi d'un vote montre néanmoins l'approbation du CI sur la manière dont le CoDir a géré ce volet

Complément de synthèse
Rapport de gestion 2018

COMMUNE DE PRANGINS

Gestion des subventions à la cuture

- Problèmes de doubles casquettes et conflits d'intérêts potentiels
- Le CoDir donne des explications
- Le débat suivi d'un vote montre néanmoins l'approbation du CI sur la manière dont le CoDir a géré ce volet

Complément de synthèse Gestion 2018

COMMUNE DE PRANGINS

- Au final, le CI a approuvé à une très forte majorité la gestion 2018, y compris les chapitres SOFREN et Culture, déchargeant ainsi sans réserves le CoDir

Complément de synthèse DISREN

COMMUNE DE PRANGINS

- Le CoDir a décidé de retirer la proposition de modification des statuts visant à faire du DISREN un but obligatoire et non plus optionnel
- La consultation menée en 2018 a montré que 2 communes de plus pourraient choisir d'adhérer au DISREN
- L'incertitude sur l'unanimité requise des conseils communaux et généraux incite le CoDir à la prudence
- Conséquence : mécanisme DISREN, en dépit d'un soutien fort, suspendu dès 1.1.2020, jusqu'à l'automne 2020 au plus tôt
- Le préavis «44-2019 Étape 2020-2024 du DISREN» sera traité à la prochaine séance du CI

Complément de synthèse
Autres préavis annoncés, divers

COMMUNE DE PRANGINS

- 49-2019-DISREN RDU Eysins
- 52-2019-DISREN Soutien à l'équipement de production audiovisuelle du district
- Réponse du CoDir à l'interpellation «la mobilité… immobile» (A. Barraud, Chavannes-de-Bogis)

- Pour plus d'informations sur les séances du CI https://regiondenyon.ch/nous/conseil-intercommunal/seances/

Rappel pratique pour suivre l'actualité de la Région de Nyon

Région de Nyon

- Newsletter: regiondenyon.ch/newsletter
- Réseaux sociaux:

COMMUNE DE
PRANGINS

Municipalité

Réponse à l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Claude Favre relative à l'implantation d'un EMS sur le terrain de l'hôpital psychiatrique de Prangins

Madame la Présidente
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Nous vous soumettons, ci-dessous, la réponse relative à l'interpellation de M. le Conseiller communal Claude Favre du 28 mai 2019 concernant l'implantation d'un EMS sur le terrain de l'hôpital psychiatrique de Prangins. Ce dernier souhaite que la Municipalité et le Conseil entreprennent tout ce qui est en leur pouvoir « pour étudier jusqu'au bout la possibilité de faire cet établissement à cet endroit».

Le projet de construire un EMS à Prangins constitue un projet-phare des législatures 2016-2021 et 2021-2026 pour la Municipalité, qui y accorde toute son attention. Elle a, en premier lieu, intégré dans ses réflexions la question de l'emplacement de ce futur EMS.

La Commune ne possède que deux parcelles situées en zone à bâtir, encore libres de construction et ayant une surface permettant de projeter l'implantation d'un EMS. Il s'agit de la parcelle 318, située sur le parking des Morettes et de la parcelle 127 située au nord de la route de l'Etraz.

En 2017, la Municipalité a mené une étude permettant de tester la faisabilité d'implanter le programme d'EMS (tel que défini par la Municipalité) sur la parcelle 127, celle-ci étant à priori la plus favorable des deux. En effet, d'une part, elle ne nécessitait pas la construction d'un parking souterrain, et d'autre part, elle était alors intégrée dans le développement urbain prévu par le concept RDU, qui a été abandonné depuis.

Cette étude a démontré que le programme d'EMS pouvait s'implanter sur la parcelle 127. Toutefois cette dernière est éloignée du centre du village et présente certains inconvénients en termes d'accès et de nuisances (ambulances, véhicules traversant une zone résidentielle).

En 2018, la Municipalité a donc souhaité vérifier les possibilités de la parcelle alternative située aux Morettes. Une étude d'implantation a toutefois démontré que la construction d'un EMS à cet emplacement se heurterait à énormément d'obstacles.

L'interpellation considère une implantation sur une parcelle cantonale et non communale. L'Etat de Vaud étant propriétaire, la faisabilité d'une construction de l'EMS sur cette parcelle 447 dépend de sa volonté, et plus particulièrement de celle du Département de la Santé et de l'Action sociale (DSAS).

Le site de l'hôpital de Prangins correspond au Plan Partiel d'Affectation « Eglantine Peupliers » légalisé en 2005, et est ainsi inclus dans la zone à bâtir de la commune. Ce site est exceptionnel par son caractère paysager et sa situation à relative proximité du centre du village. Le PPA prévoit une zone de verdure et une aire forestière protégée, mais également une Zone d'Utilité Publique qui permettrait d'envisager de nouvelles constructions sur ce site, en particulier le long du chemin des Chaux. La ZUP disponible correspond à une surface de plus 14'000m2, et le règlement du plan partiel d'affectation

(PPA) prévoit un coefficient d'utilisation du sol (CUS) maximal de 1.2 avec un gabarit limité à 19.8m, soit 5 niveaux.

Cette parcelle pourrait ainsi être envisagée pour la construction d'un EMS. Mais, comme indiqué, elle appartient à l'Etat de Vaud. La Municipalité va toutefois approcher le canton afin d'examiner dans quelle mesure ceci serait possible.

Par ailleurs, M. Claude Favre évoque dans son interpellation un courrier du 4 janvier 2019 à la Municipalité. Cette correspondance a reçu un retour le 24 janvier 2019 par un courriel de M. Igor Diakoff qui, au-delà des réponses qu'il apportait, proposait un rendez-vous pour des explications complémentaires. Cette rencontre a eu lieu le lundi 4 février 2019 à 10h.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 24 juin 2019.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic

François Bryand

MUNICIPALITÉ * DE PRANGINS *

La Secrétaire

Laure Pingoud

Annexe :

- Interpellation de M. Claude Favre

Interpellation à la Municipalité et à Igor Diagoff

Mesdames et Messieurs,

Suite à l'assemblée générale de l'entente Pranginoise, et après diverses interventions de collègues concernant l'EMS, je vous fait part ici d'une lettre envoyée à notre Municipalité.

Dans un courrier adressé à la Municipalité en date du 4 Janvier 2019, J'ai proposé dans cette lettre, d'approcher le canton pour voir la possibilité de construire l'EMS que nous projetons de faire ceci sur le terrain de l'hôpital psychiatrique de Prangins.

En effet un grand terrain serait disponible entre le bâtiment de la Ruche et la réception de cet hôpital, pour faire un magnifique bâtiment pour nos aînés., dans un parc tranquille, avec deux accès de bus à moins de 100 mètres.

Nous pourrions envisager un droit de superficie avec l'Etat pour cette construction.

L'Etat impose aux communes de densifier, dans des zones de villa avec des coefficient souvent élevés, alors qu' à cet endroit, le canton possède plus de110'000 mètres carrés de terrain. Nous pourrions faire un EMS formidable, avec une synergie avec l'hôpital existant.

Bien sûr cela ne se fait pas sans effort, mais il faut tout entreprendre avec l'état de Vaud avant de se lancer dans l'implantation d'un EMS à un autre endroit, moins bien situé, loin du centre du village et avec des accès aux transports publics moins avantageux.

J'invite la Municipalité et le conseil d'entreprendre tout ce qui est en notre pouvoir pour étudier jusqu'au bout la possibilité de faire cet établissement à cet endroit, pour le bien de notre village et surtout de nos personnes âgées, qui méritent un EMS digne de ce nom.

Ne parquons pas « nos Vieux » dans des mouroirs mais dans des endroits paisibles

Et celui-ci en est un.

J'attends pour le prochain conseil au mois de Juin une suite à cette intervention de la part de notre exécutif. Merci d'avance.
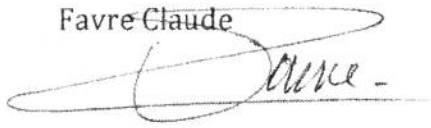
Favre ~~Claude~~